

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 348

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 348 5 février 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Moor
Victor Ruffy

348

Domaine public

Donnant, donnant

Sortir de la « crise », reprendre le rythme de croisière de la prospérité, remettre sur les rails les secteurs de l'économie qui s'effondrent, relancer l'activité dans les régions de notre pays qui, tenues déjà en marge de l'essor général pendant les temps de vaches grasses, font les frais en première ligne des programmes de « concentration » et de « rationalisation » de la production, le refrain repris en chœur d'un bout à l'autre de la Suisse laisse sceptique.

On découvre, au long du pénible inventaire des moyens restant à la disposition de l'Etat pour « relancer la machine »,

— que les circonstances économiques actuelles ne seront en aucun cas l'occasion d'un changement de cap (l'ébauche d'une croissance qualitative n'entre pas en ligne de compte pour une autorité politique prisonnière des rapports de forces confirmés par le bien-être des dernières décennies), — que la volonté même de pallier l'une des principales carences du système, à savoir l'insuffisance d'une politique de développement régional, se heurte à des difficultés pratiques qui sont l'exact reflet de l'impuissance de l'Etat face à des entreprises jouant du libéralisme à leur seul profit, — que la « crise » est l'occasion d'une impressionnante redistribution des cartes au profit des plus forts (régions et entreprises), redistribution d'autant plus importante que les difficultés sont plus aiguës, redistribution dont pâtissent au premier chef les travailleurs, redistribution sur laquelle les pouvoirs publics n'ont pratiquement aucune prise.

Ce dernier point mérite de plus amples développements. Les difficultés que la Suisse traverse, à l'image de l'ensemble du monde industrialisé, illustrent une fois de plus une des règles d'or du capitalisme : privatiser les bénéfices et collectiviser les pertes.

C'est la question primordiale des coûts sociaux sur laquelle il faut revenir une fois de plus.

Un premier exemple ? L'avenir de l'horlogerie. Les formules actuellement à l'étude supposent une intervention de l'Etat, que ce soit dans le domaine de la recherche et dans celui de la production (une nouvelle ASUAG ?), ou enfin dans le financement de l'infrastructure des régions concernées, toutes mesures indispensables pour sauvegarder les conditions de vie de la population horlogère. Mais quelle sera la contrepartie des patrons horlogers, mis aujourd'hui devant leurs responsabilités d'employeurs ?

Un autre exemple ? L'exploitation du chômage. Les « affaires » ralentissent-elles ? Alors les entreprises licencient (les travailleurs qui conservent leur poste sont gardés sous pression, jusqu'à accepter des baisses de salaires et des hausses de cadences)... et les chômeurs, eux, sont pris en charge d'abord par leur assurance-chômage (pour autant qu'ils en aient une), puis par la collectivité. Quand le besoin s'en fait sentir, on réengage les chômeurs ; et la valse des dividendes peut repartir comme avant ; même mieux qu'avant, puisque les grandes entreprises se sont débarrassées de leurs concurrents tout au long de la dépression.

L'équité voudrait que l'entreprise qui oblige (les conditions de cette prise en charge seraient à examiner) une caisse de chômage ou la collectivité à assumer une partie de ses obligations contractât à leur égard une dette : tout licenciement, tout chômage partiel devraient signifier, pour l'entreprise, la cession d'un droit de contrôle (sièges au conseil d'administration ? création d'un organe parallèle qui jouirait d'un droit de veto, en particulier au chapitre des plans d'investissements ?) à une caisse de chômage ou à la collectivité publique.

Donnant, donnant : à toute « aide » devrait correspondre un transfert de pouvoir. La « crise », ainsi, ne profiterait pas à une minorité, mais déboucherait sur une « restructuration » de l'économie, faisant une plus large place aux travailleurs. Ce serait un premier pas vers la participation.